

Indemnisation du chômage des artistes et techniciens du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel

BILAN DES ACTIONS ENGAGEES DEPUIS TROIS MOIS

par Renaud Donnedieu de Vabres,
ministre de la culture et de la communication

- Pour renouer les fils du dialogue
- Pour répondre aux situations les plus urgentes
- Pour créer les bases d'un nouveau système plus juste

Cabinet du ministre de la culture et de la communication

Relation avec la presse

Paul Rechter

tél. : 01 40 15 84 14

Marjorie Lecointre

tél. : 01 40 15 38 88

Relation avec les élus

Faycal Daouadji

tél. : 01 40 15 81 34

Département de l'information et de la communication

Emmanuel Bérard

tél. : 01 40 15 83 31



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



AVRIL - JUIN 2004

La mise en œuvre d'une stratégie de sortie de crise

- Depuis sa prise de fonction, avec l'appui du Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et particulièrement de Jean-Louis Borloo, Renaud Donnedieu de Vabres, s'est attaché à créer les conditions d'une solution à la crise du régime d'assurance-chômage des artistes et techniciens du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, provoquée par la conclusion de l'accord du 26 juin 2003, mais dont les causes sont beaucoup plus profondes et anciennes.

- La stratégie de sortie de crise qu'il mène se traduit par quatre séries de mesures :

1. RENOUER LES FILS DU DIALOGUE

- Dès le début du mois d'avril, reprise du dialogue avec les parlementaires, toutes les organisations d'employeurs et de salariés, avec les coordinations et avec le Comité de suivi.

- Déplacements sur le terrain, en Ile de France et en région, dialogue direct avec les artistes et techniciens, avec leurs organisations (Avignon, Théâtre des Champs Elysées, Festival de Bourges, Festival de Cannes...).

- Le Conseil national des professions du spectacle est réuni par le Ministre de la Culture et de la Communication les 19 avril et 7 juin 2004.

2. DES MESURES D'URGENCE

- Le Premier Ministre demande à l'UNEDIC de prendre en compte la situation des femmes en congé de maternité.

- L'UNEDIC accepte, pour les années 2004 et 2005, un retour à la situation antérieure pour les congés de maternité (ils sont assimilés à des jours travaillés, sur la base de 5 heures par jour, et comptent ainsi pour le calcul des 507 heures).

- Création d'un fonds provisoire, financé par l'Etat, dont l'organisation a été définie par Michel Lagrave, Conseiller-Maître honoraire à la Cour des Comptes. Géré par l'UNEDIC, pour rester dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle, ce fonds est destiné à prendre en charge l'indemnisation des artistes et techniciens qui effectuaient leurs 507 heures en 12 mois mais n'y parvenaient pas dans les 11 mois prévus par le nouveau protocole. Ce fonds prend également en charge l'indemnisation des personnes en congé de maladie pour une durée supérieure à 3 mois. Ce fonds sera opérationnel dès le mois de juillet.

3. ENGAGER SANS DÉLAI LE TRAITEMENT DES PROBLÈMES DE FOND

3.1. Renforcer la lutte contre les abus :

- Accélérer la sortie des textes permettant le croisement des déclarations des employeurs et des salariés et des fichiers des organismes sociaux du secteur : publication du décret le 7 mai 2004.

- Développer et croiser les contrôles de l'Inspection du travail, de l'URSSAF, des services fiscaux, dans le cadre de la Délégation interministérielle de lutte contre le travail illégal : participation à la réunion du Comité interministériel de lutte contre le travail illégal du 18 juin 2004.

- Appeler à la vigilance et à la mobilisation, par des courriers rendus publics, les principaux employeurs du secteur, pour qu'ils moralisent leurs pratiques d'emploi. Le président de France Télévisions est chargé d'animer un groupe de travail pour élaborer un code de bonne conduite.

- Subordonner les financements publics du Ministère de la Culture et de la Communication au respect de la réglementation du travail et à la moralisation des pratiques d'emploi.

3.2. Mieux délimiter le périmètre des annexes VIII et X qui légitiment le recours à l'intermittence

- Mission confiée à Jacques Charpillon, chef du service de l'Inspection générale de l'administration des Affaires culturelles, pour qu'il présente des propositions pour mieux délimiter le périmètre des métiers, des secteurs d'activité, voire des productions, dont les spécificités justifient le recours à l'intermittence.

Ses premières propositions sont attendues prochainement.

3.3. Définir l'organisation d'un système pérenne

- Mission confiée à Jean-Paul Guillot, président d'un bureau d'expertise économique indépendant, pour définir les principes et l'organisation d'un système d'indemnisation du chômage pour les artistes et techniciens du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, en concertation avec les différentes parties prenantes.

Objectif

- Assurer le maintien de la solidarité interprofessionnelle,
- Prise en compte des spécificités du secteur qui permette d'assurer la responsabilisation de tous ceux qui, directement ou indirectement, jouent un rôle dans le fonctionnement et le financement du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel : employeurs et salariés, certes, et c'est ce qui justifie la prééminence des partenaires sociaux, mais aussi l'Etat et les collectivités territoriales, le public lui-même.
- Ses propositions devront être connues le 31 octobre 2004, pour pouvoir éclairer les partenaires sociaux comme les pouvoirs publics avant la fin de l'année - et envisager la mise en place d'un nouveau système pour le début de l'année 2005.

4. RÉCONCILIER LES FRANÇAIS ET LES ARTISTES ET TECHNICIENS DU SPECTACLE VIVANT, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

- Tout au long de l'été, en parallèle des festivals, des débats pourront être organisés sur la place et le statut des artistes et techniciens dans la société.
- Ils devront alimenter un débat national qui aura lieu à l'automne, et qui devra déboucher sur un débat d'orientation prévu au Parlement, également au cours de la session d'automne.

Déclarations de Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication lors d'interviews, de conférences de presse et discours.

"L'ACCORD SUR L'INTERMITTENCE SIGNE EN JUIN 2003 NE PERMET PAS VRAIMENT DE REpondre AUX DIFFICULTES STRUCTURELLES RENCONTREES PAR L'ASSURANCE CHOMAGE POUR CE SECTEUR"

"L'abrogation pure et simple de l'accord de juin 2003 réformant le système d'indemnisation chômage des intermittents ne réglerait rien et renverrait les intermittents dans l'inconnu et dans une situation plus défavorable"

" Mon objectif est de faire en sorte qu'artistes et techniciens du cinéma de l'audiovisuel et du spectacle vivant conservent un système spécifique et de faire barrage à toutes les remises en cause et les poujadismes qui parfois s'expriment"

" Il ne s'agit pas pour l'Etat de se substituer aux partenaires sociaux auxquels il revient de négocier dans le cadre de l'UNEDIC"

"Le gouvernement n'évacuera pas la responsabilité qui est la sienne vis à vis de la création et des pratiques culturelles françaises concernant le dossier des intermittents"

"Il est très important que l'Etat entretienne ce régime ou alors c'est le deuil de la culture"

"Il n'est pas question que le régime du chômage des intermittents du spectacle abandonne le principe de la solidarité interprofessionnelle."

"Je suis attaché, en tant que ministre de l'emploi culturel, à ce que ceux qui recourent aux intermittents (collectivités locales notamment, organisatrices de quantité de festivals s'appuyant sur cette main d'œuvre) financent plus activement le régime"

"Je serai le ministre de l'emploi culturel et le gardien du temple de l'exception culturelle"

"Le conflit des intermittents transforme peu à peu l'exception culturelle française en une vitrine de tous nos blocages, qui réveille les poujadismes, les corporatismes"

"J'attire l'attention des employeurs sur la nécessaire modification des comportements pour mettre un terme aux fraudes et arrangements qui ont contribué à déséquilibrer le régime d'indemnisation chômage des intermittents du chômage"

"J'AI REPRIS LE DIALOGUE AVEC LES PROFESSIONNELS DANS UN ESPRIT DE CONCERTATION"

"Entreprendre un dialogue nouveau ce n'est pas de la fumée. Je ne veux pas faire de fausses promesses, je veux pouvoir tenir ce que je dis. Je souhaite qu'il n'y ait ni vainqueur ni vaincus"

"Chacun doit faire un geste pour trouver une issue à ce conflit. Je ne suis pas un donneur de leçon, mais un homme de bonne volonté"

"Soyez assurés qu'au terme de ce dialogue, sans être dilatoire, viendra le temps des propositions constructives"

"Je ne suis pas magicien. Je suis un homme de bonne volonté. Il faut des débats. Fixer un

AVRIL - JUIN 2004

La mise en œuvre d'une stratégie de sortie de crise

ultimatum est le moyen de ne rien réussir"

"Je ne suis pas toujours d'accord avec les actions menées par les intermittents, il y a parfois des intégrismes et des intransigeances fâcheuses mais c'est l'histoire des hommes"

"Je veux traiter l'urgence et arriver à un nouveau système. Est-ce que je suis un magicien ? Non. J'ai la franchise de le dire"

"L'ACTIVITE CULTURELLE ET ARTISTIQUE EST COMPATIBLE AVEC LE DEBAT"

"J'en appelle à la responsabilité de chacun"

"Je suis prêt à tout moment à participer à tous les débats : cela s'est passé lors du festival de musique Le Printemps de Bourges, cela peut se passer à Cannes, et dans les festivals de l'été, pour préparer le débat national et le débat parlementaire que j'ai annoncé. Je me situe dans l'urgence et dans la préparation d'un système nouveau"

"Il faut que le festival de Cannes puisse avoir lieu dans de bonnes conditions, tout en étant l'occasion de débats utiles pour que dans le monde entier, chaque pays ait à cœur de défendre ses artistes et ses techniciens"

"Le 57ème festival de Cannes restera un moment exceptionnel parce que tous ensemble nous avons voulu préserver ce moment de rayonnement de la culture dans le monde"

"Je ne vois pas de raison à ce qu'un climat de paralysie s'instaure durant les festivals d'été, ce serait une menace pour la vie de nombreuses troupes"

Chronologie des actions menées

1^{ère} quinzaine d'avril

rencontres bilatérales avec toutes les organisations d'employeurs et de salariés du secteur.

rencontre avec le comité de suivi

rencontre avec le président et le vice-président de l'UNEDIC

15 avril

rencontre avec des membres de la commission des affaires culturelles du Sénat

17 avril

déplacement en Avignon

19 avril

Conseil national des professions du spectacle : propositions pour l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel.

24 avril

Printemps de Bourges

5 mai - Conférence de presse-

mission Lagrave

mission Charpillon

plan pour le spectacle vivant

6-7 mai

rencontres bilatérales avec les organisations d'employeurs et de salariés du secteur et avec la coordination des intermittents

9 mai

lettre du Premier Ministre au président de l'Unedic lui demandant de revenir au dispositif antérieur sur les congés maternités des intermittents et d'ouvrir une discussion sur l'élaboration d'un nouveau système.

10 mai

remise rapport Latarjet

11 mai

le président de l'Unedic accepte de revenir au dispositif antérieur sur les congés maternités pour les années 2004-2005 et confirme la disponibilité de l'Unedic pour engager avec les pouvoirs publics toutes discussions utiles sur le régime d'assurance chômage des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel

AVRIL - JUIN 2004

La mise en œuvre d'une stratégie de sortie de crise

12 mai

ouverture du Festival de Cannes

16 mai

Participation à la conférence de presse du comité de suivi au Palais des festivals à Cannes

7 juin

Conseil national des professions du spectacle remise du rapport Lagrave

9 juin

Rencontre avec un groupe de travail de la commission des affaires culturelles du Sénat.

14 juin

Nomination Jean-Paul Guillot, Président du BIPE, à la tête d'une mission d'expertise indépendante pour l'élaboration d'un nouveau système.

17 juin

Rencontre avec des intermittents à Angers.

18 juin

Comité de lutte contre le travail illégal, présidé par MM. Borloo et Larcher.

22 juin

Rencontre avec le Président et le Vice Président Culture de l'Association des Maires de France.